Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 48 (1903)

Heft: 8

Artikel: La nouvelle artillerie de campagne italienne

Autor: Pagan, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA.

NOUVELLE ARTILLERIE DE CAMPAGNE ITALIENNE

Organisation, matériel, pointage, tir 1.

On sait que jusqu'ici l'artillerie de campagne italienne a conservé des canons de deux calibres, le plus lourd armant la majeure partie des batteries. C'est ainsi que, dans chacun des douze corps de l'armée active, les quatre batteries de chaque division avaient des canons de 9 cm. (87 mm.) en acier et les huit batteries de corps étaient pourvues, par moitié, de matériel de 9 cm. et de canons de 7 cm. (75 mm.) en bronze. Les douze divisions de la milice mobile avaient aussi les deux calibres dans la même proportion.

A la fin de 1901, l'Italie décidait de remplacer le matériel de ses batteries légères par de nouveaux canons de 75 mm., à bêche élastique, et de réorganiser son artillerie. Quant au matériel lourd, on le conservait provisoirement en y adaptant la gargousse métallique et la bêche élastique. L'adoption du nouveau matériel a été l'objet de vives discussions; des critiques de divers genres se sont fait entendre et des écrivains militaires estimés ont pris parti pour ou contre.

Le réarmement des batteries légères était commencé quand le bruit courut qu'à la suite des progrès récents réalisés dans les canons à recul sur affût, la construction du nouveau matériel était suspendue et qu'on reprenait l'étude d'une pièce à recul sur affût.

Il serait question maintenant, si les expériences avec canons à recul sur affût donnent de bons résultats, de doter de pièces de ce système les batteries lourdes et de changer les affûts

¹ Cet article complète celui qu'a publié la *Revue militaire suisse* dans sa livraison n° 5 de mai 1902. Nous renvoyons le lecteur à la planche n° XII de la dite livraison.

des batteries légères, qui toutes ont actuellement le canon à bêche élastique.

Quoiqu'il en soit de ces projets, l'adoption d'un matériel qui développe considérablement la puissance de la batterie devait entraîner dans l'organisation de l'artillerie des modifications destinées à la plier aux conditions nouvelles.

L'organisation adoptée en 1902 prévoit :

- 1 inspection générale de l'artillerie;
 - 3 inspections d'artillerie;
- 1 direction supérieure des expériences;
- 9 commandements d'artillerie;
- 43 directions d'artillerie;
- 24 régiments d'artillerie de campagne;
 - 1 régiment d'artillerie à cheval à trois groupes de deux batteries;
 - 1 régiment d'artillerie de montagne à douze batteries ;
 - 1 brigade d'artillerie de montagne à trois batteries en Vénétie.
 - 3 régiments d'artillerie de côte;
 - 3 régiments d'artillerie de forteresse;
 - 1 brigade de côte pour l'île de Sardaigne;
 - 5 compagnies d'ouvriers.

Parmi les modifications apportées à la loi du 14 juillet 1898, les unes constituent des innovations; les autres ne sont que le rétablissement d'éléments autrefois supprimés.

Les changements ont trait:

- a/ A la création de l'inspection générale de l'artillerie et à la suppression de l'une des quatre inspections existant précédemment :
- b) A la création d'un neuvième commandement et à la suppression d'une direction;
- c) A la réorganisation des régiments d'artillerie de campagne ;
 - d/ A la réorganisation de l'artillerie de montagne ;
- e) A la formation de trois régiments d'artillerie de côte et de trois régiments de forteresse, au moyen du groupement des compagnies de côte et de forteresse actuelles.

La caractéristique de cette nouvelle organisation est surtout la reconstitution des régiments d'artillerie de côte et de forteresse, et la transformation des groupes dans l'artillerie montée.

Les huit batteries de chaque régiment seraient réparties non plus en deux brigades de quatre batteries, mais en trois groupes, plus mobiles et moins vulnérables, soit deux groupes à trois batteries et un groupe à deux batteries. Les groupes à deux batteries seraient peut-être complétés plus tard par l'adjonction d'une batterie d'obusiers.

La batterie nouvelle comprend:

6 pièces formant trois sections;

9 caissons à shrapnels;

1 caisson à obus;

1 chariot de batterie;

1 fourragère;

1 forge de campagne.

Les cinq hommes nécessaires au service de la pièce sont transportés par celle-ci.

Trois caissons marchent avec la batterie de tir, trois autres forment le premier échelon de ravitaillement. Le reste des caissons serait réuni par groupe de batteries en un second échelon.

Le nouveau matériel est traîné par six chevaux.

MATÉRIEL DE 75 MM. EN ACIER.

Le nouveau matériel italien a été décrit dans la Revue militaire suisse de mai 1902; nous ne rappellerons ici que certaines particularités marquantes, tout spécialement la grande analogie avec le matériel allemand.

Tous deux sont à tir accéléré, l'un et l'autre ayant un affût à bêche rabattable, utilisée seulement dans les feux rapides. Le recul est d'ordinaire limité par un frein à cordes. La gargousse métallique est indépendante du projectile. Point de boucliers.

Comme différences, notons que la bêche du canon italien est élastique, tandis que celle du canon allemand est rigide. La bouche à feu italienne repose par deux tourillons sur une tête d'affût à pivot vertical, tandis que dans le canon allemand, le pivot vertical appartient à la bouche à feu et les tourillons, permettant de donner l'inclinaison pour le tir, font partie du

chàssis portant la bouche à feu. Le mécanisme de culasse est à coin en Allemagne; en Italie, c'est une vis à filets interrompus.

Pointage.

Instruments de pointage et de repérage.

Les instruments de pointage et de repérage comprennent :

Le hausse-niveau (fig. 1, Revue de mai 1902);

Le niveau à double graduation (fig. 2);

La plaque de direction avec alidade (fig. 3 et 5);

Le cercle de direction avec alidade, trépied et voyant (fig. 4 et 6):

Des jalons.

Les batteries ont en outre une équerre à prisme servant à déterminer des perpendiculaires. Pour la mesure des distances, on emploie le télémètre Gautier. Une lunette jumelle de campagne et une jumelle à prismes ont aussi été adoptées.

Hausse-niveau. — C'est une hausse à tige courbe, coulissant dans une gaine de même courbure, qui peut se mouvoir dans un fourreau appartenant à la culasse. La tête de hausse, avec division horizontale en 40 millièmes, est pourvue d'un curseur de dérive avec cran de mire; elle porte le niveau, qui peut indiquer des angles de 0 à 10°.

La tige et la gaine sont graduées en demi-hectomètres pour les tirs à shrapnels et à obus; elles ont en outre des divisions en degrés et en millièmes, et, pour le tir à mitraille, une graduation en hectomètres.

Si la graduation de la tige suffit, on engage la gaine à fond dans son fourreau; si elle est insuffisante, on élève la tige, puis la gaine, en faisant affleurer à la division indiquée la tranche supérieure du fourreau. Dans ce cas, au moment du tir, le pointeur enlève la tige pour éviter qu'elle se fausse.

Dans le pointage indirect, pour donner l'inclinaison avec la hausse-niveau, on place l'index du niveau sur la division correspondant à l'angle de site, on dispose la hausse d'après la distance, puis on amène la bulle entre ses repères.

Niveau à double graduation. — Ce niveau permet de donner séparément l'angle de site et l'angle de tir correspondant à la distance. On l'emploie aussi pour mesurer le dévers. On le

place sur la culasse le long du diamètre 0-180° de la plaque de direction ou, pour le dévers, le long du diamètre 90-270°. Le niveau à double graduation complète la hausse-niveau et la remplace dans certains cas.

Plaque de direction avec alidade. — Sur la culasse de chaque bouche à feu est fixé un disque, gradué en 360 degrés à sa périphérie. C'est la plaque de direction, qui est disposée de telle sorte que la ligne de 0-180° soit parallèle à l'axe de la bouche à feu. Les degrés sont numérotés d'uns le sens inverse de celui de la marche des aiguilles d'une montre. Un pivot central permet d'adapter sur la plaque une alidade à fenêtres rabattables et à index. Cet appareil sert au pointage latéral sur un point de mire situé dans une direction quelconque. Si la ligne de visée rencontre une roue, on abaisse un peu la volée. Au moment de faire partir le coup, on rabat les deux fenêtres de l'alidade.

Cercle de direction avec alidade, trépied et voyant. — Au moyen du cercle de direction, le chef de batterie détermine les éléments du pointage initial en direction. Une rallonge permet d'élever l'appareil à la hauteur voulue.

Le cercle de direction est d'une construction analogue à celle de la plaque de direction, mais l'alidade est à poste fixe. Il porte en outre un tableau circulaire donnant les distances correspondant à des bases de 25 à 50 m. pour des angles sous-tendus de 30′, 1°, 1,30′ et 2°. Tout le système peut être porté en bandoulière.

Equerre à prisme. — L'équerre à prisme sert à déterminer une direction perpendiculaire à une autre. Le prisme est renfermé dans une boîte carrée pourvue d'une poignée. Quatre fenêtres, pratiquées sur les parois latérales de la boîte, qui est un peu plus haute que le prisme, permettent de voir les objets soit directement, soit réfléchis à angle droit. Pour élever une perpendiculaire, on vise directement dans la direction de la base et l'on fait planter sur la direction perpendiculaire un jalon dont l'image est aperçue par réflexion dans le prisme. Il suffit de faire déplacer le jalon jusqu'à ce que son image se trouve au-dessous de celle d'un point choisi dans la direction de la base.

PROCÉDÉS DE POINTAGE.

En général, on emploie le pointage direct à la hausse.

Dans le pointage indirect, on donne l'inclinaison soit avec le niveau de la hausse, soit avec le niveau à double graduation; pour la direction, on se sert soit de la hausse, soit de la plaque de direction. Il importe, dans ce dernier cas, que la bouche à feu soit maintenue dans le voisinage de l'horizontale.

Pointage en direction sur un point de mire auxiliaire.

1er cas: On peut pointer directement, mais le but risque de devenir invisible pendant le tir. Pointer d'abord directement, puis chaque pointeur fait planter un jalon en avant ou en arrière de la pièce sur l'alignement du cran de mire et de la pointe du guidon, à une distance d'au moins 40 pas. Pour les coups suivants, donner la direction en pointant sur le jalon.

2e cas: But peu distinct; il y a au loin un bon point de mire auxiliaire dans le voisinage du plan de tir. Pointer contre le point auxiliaire avec une modification convenable de dérive.

3e cas : But invisible de la batterie.

- a) On peut voir le but en se tenant derrière la ligne des pièces : Pointer en direction au moyen du fil à plomb. Ensuite faire planter les jalons.
- b) On ne peut voir le but de derrière les pièces, mais on peut l'apercevoir de la droite ou de la gauche de la batterie :

EMPLOI DE L'ÉQUERRE A PRISME. — Déterminer à vue une direction passant à la droite ou à la gauche du but à une distance égale à celle où on se trouve de l'aile de la batterie. Déterminer avec l'équerre un alignement perpendiculaire à cette direction en le faisant passer à au moins 40 pas en avant ou en arrière de la ligne des pièces. Avec l'équerre, faire planter sur cet alignement des jalons marquant pour chaque pièce la direction du tir. Pendant cette opération, les pointeurs dirigent leur ligne de mire sur le jalon. Avec cette méthode, les coups se répartissent sur un front égal à celui de la batterie. Pour concentrer le feu sur un point, il faut exécuter une correction de convergence.

EMPLOI DE LA PLAQUE DE DIRECTION. — Si on ne peut opérer comme il vient d'être dit, ou si on prévoit un changement

d'objectif, on fera usage du cercle de direction et des plaques de direction en ayant recours aux méthodes suivantes :

1. On voit de la batterie un point de mire naturel éloigné. Mettre le cercle de direction en station en un point O, voisin de la batterie, d'où l'on voie le but et le point de mire auxiliaire.

Tourner la graduation 180 sur le but et mesurer l'angle compris entre la direction du but et celle du point de mire auxiliaire. Chaque pièce ayant donné cet angle à l'alidade de sa plaque de direction, vise sur le point auxiliaire. L'erreur commise en attribuant ce même angle à toutes les pièces est considérée comme négligeable.

2. Il n'existe aucun point de mire auxiliaire naturel satisfaisant.

On prend alors comme point de mire auxiliaire le voyant du cercle de direction. Mettre le cercle de direction en station en un point O, duquel on voie le but et chaque pièce. Disposer le zéro de la graduation dans la direction du but. Viser successivement sur les refouloirs tenus verticalement au-dessus de chaque plaque de direction, afin de déterminer l'angle de direction de chaque pièce. Faire pointer chaque pièce sur le voyant du cercle de direction avec son angle particulier. Les lignes de tir sont alors parallèles.

3. Le point de station O n'est pas visible de toutes les pièces. Dans ce cas, on déterminera les directions de tir des pièces par rapport à une seconde station J, vue de la station O et de toutes les pièces. Le voyant d'un jalon planté en J servira de point de mire auxiliaire. On procède comme suit :

Mettre le cercle direction en station au point O, duquel on voit le but et le jalon en J. Disposer la graduation 180 dans la direction du but, puis mesurer l'angle compris entre la direction du but et celle du jalon J.

Remplacer le cercle direction par un jalon et le transporter sur l'emplacement du jalon J. Pointer sur le jalon en O en disposant le cercle direction de façon que le diamètre zéro —180 soit parallèle à la position qu'il occupait à la station O, le zéro étant tourné du côté du but. Mesurer l'angle de direction de chaque pièce.

Cette opération étant terminée, on remet le premier jalon en J et on replace le cercle de direction en O, d'où l'on peut déterminer les modifications à apporter aux angles. Le jalon J sert de point de mire auxiliaire pour toutes les pièces, qui pointent chacune avec son angle particulier.

Ainsi que le précédent, ce procédé rend les pièces parallèles à la ligne d'observation dirigée de la station O sur le but.

Pour faire converger le tir sur un point du but, il faudra introduire une correction.

Comme on le voit, les appareils et les procédés de pointage indirect sont simples. L'artillerie italienne n'a pas encore adopté le millième pour la mesure des angles dans le pointage en direction; elle n'a introduit ni le collimateur français, ni la hausse à lunette. La plaque de direction, disposée sur la culasse, prend des inclinaisons qui en rendent l'emploi moins commode que celui du goniomètre français, qui est placé sur un support indépendant de l'angle de tir correspondant à la distance, et dont l'appareil de visée sert aussi bien pour le pointage direct que pour le pointage sur un point auxiliaire quelconque.

Tir.

Le tir de l'artillerie de campagne s'exécute par batterie, par brigade ou par groupe de batteries, exceptionnellement par section. On doit chercher à obtenir le plus rapidement possible l'effet maximum sur le but.

L'artillerie italienne emploie les espèces de feu suivantes :

Feu au commandement, Feu continu, Feu par décharge de batterie, Feu rapide.

Feu au commandement. Le feu au commandement peut s'exécuter par pièce, par salves de section, par décharges de section ou par salves de batterie. Par pièce, par salves de section et par décharges de section, le feu passe d'une aile à l'autre de la batterie au commandement ou sur un signe du chef de batterie.

Le feu par pièce s'emploie pour trouver la distance dans le tir à percussion et toutes les fois que le chef de batterie veut régler lui-même le tir de chacune de ses pièces. Dans le feu par décharges de section, usité exclusivement dans le tir fusant, chaque section tire ses deux coups l'un après l'autre avec les mêmes éléments et à un intervalle suffisant pour en permettre l'observation successive. La section suivante ne charge qu'après que les nouveaux éléments du tir ont été indiqués. Ce genre de feu sert au réglage immédiat avec le tir fusant ou à vérifier le fonctionnement des fusées.

On tire des salves de section quand il est difficile d'observer l'éclatement des coups isolés.

Dans le tir par salves de batterie, toutes les pièces font feu simultanément au commandement du chef de batterie. Ce tir est employé pour faciliter l'observation ou pour produire à un moment donné un effet considérable.

Tir continu. Ce feu a lieu par pièce ou par salves de section comme dans le feu au commandement, mais avec cette différence qu'il est continué sans interruption. C'est le tir usuel d'efficacité une fois la distance déterminée. L'intervalle normal entre les coups ou les salves de section est de 15 secondes dans le feu ordinaire. Le chef de batterie peut, d'après les circonstances, faire varier cette cadence et l'accélérer jusqu'à 5 secondes d'intervalle (12 coups à la minute).

Feu par décharges de batterie. Ce feu est exclusivement fusant. Les pièces tirent d'une aile à l'autre avec la rapidité du feu ordinaire. Dès qu'une pièce a tiré, on la pointe, mais on ne charge qu'après que le capitaine a indiqué les nouveaux éléments du tir. On emploie ce feu pour battre une zone de terrain d'une profondeur supérieure à 100 mètres.

Feu rapide. Chaque pièce tire dès qu'elle est prête, sans attendre de commandement. On emploie ce genre de feu contre un but rapproché dangereux ou contre un but se déplaçant rapidement.

MÉTHODE GÉNÉRALE DE TIR

On règle le tir en portée avec la méthode de la fourchette en employant le projectile avec lequel on veut continuer le feu. Toutes les pièces de la batterie ou celles d'une seule section concourent au réglage. Pour le tir à shrapnels, on fait, en principe, la fourchette à percussion.

L'ouverture de la fourchette varie d'après le genre de tir, la facilité d'observation et suivant que le but est immobile ou en mouvement.

Aux distances supérieures à 15 hectomètres, la première modification de hausse doit en général ne pas être inférieure à 2 hm. Normalement contre un but immobile, la fourchette se réduit à 1 hm., si la distance est de 30 hm. ou au-dessus et toutes les fois que le tir est fusant; elle se réduit à ½ hm., si le tir doit continuer à percussion et si la distance est inférieure à 30 hm.

Si un coup de réglage atteint le but, on peut considérer la distance comme déterminée. Au delà de 15 hm., il est avantageux de vérifier ce résultat au moyen de deux coups, l'un de ½ hm plus court, l'autre de ½ hm. plus long que la distance trouvée.

Quand le terrain est tel qu'on ne peut observer les points de chute, on fait la fourchette avec tir fusant bas et décharges de section. Dans ce cas, l'amplitude de la fourchette ne doit pas être supérieure à 1 hm.

En général, contre un but immobile à une distance supérieure à 15 hm., il convient de vérifier l'observation de deux coups de la fourchette en les renouvelant.

Pendant le tir de détermination de la distance, il est de règle que toutes les pièces dirigent leur ligne de mire sur le même point du but, à moins que la distance ne soit petite et que les conditions d'observation ne soient favorables. Alors la répartition du feu aura lieu d'emblée.

La fourchette étant déterminée, on continue le tir à une distance comprise entre ses limites, généralement à la distance intermédiaire, si le but est immobile ou si on veut battre un point donné du terrain, — à une distance vers laquelle tend le but, si celui-ci est en mouvement. En même temps, s'il est possible, on procède à une rectification ayant pour objet de donner l'efficacité maximum.

Le tir à percussion est réglé quand, suivant la nature et la formation du but, de un tiers à deux tiers des coups sont observés devant.

On apprécie le tir fusant d'après les points de chute des balles, les éclatements bas et l'effet produit.

Le réglage de la hauteur d'éclatement se fait au moyen du correcteur de l'appareil à graduer les fusées.

Quand le terrain permet d'observer les points de chute, le contrôle du tir fusant se fait à percussion, sinon il faut abaisser au niveau du but les points d'éclatement. Ce contrôle est exécuté par une section d'aile, tandis que le reste de la batterie continue le feu en cours.

La répartition du feu sur le front du but a lieu sur l'initiative des chefs de section une fois la fourchette étroite obtenue, ou d'emblée si le chef de batterie n'indique aucun point de mire spécial. Si le front du but est beaucoup plus étendu que celui de la batterie, le feu est dirigé successivement sur les portions du but désignées par le chef de batterie. Contre les obstacles matériels, le tir est concentré.

On n'exécute pas le tir par-dessus des troupes amies qui sont à moins de 400 m. de l'objectif ou qui se trouvent à moins de 400 m. en avant de la batterie.

Troupes à une distance supérieure à 15 hm.

On détermine à percussion ou avec éclatement bas une fourchette de 1 hm. d'ouverture. Si les circonstances le permettent, on vérifie les coups de cette fourchette. On ouvre alors un feu fusant « continu » à la distance intermédiaire en relevant les éclatements si la distance a été trouvée par un tir fusant.

La rectification se fait avec des corrections de $^{1}/_{2}$ hm.; une seule suffit en général.

Si, par exception, le tir doit être en entier percutant et si la distance est inférieure à 30 hm., on réduit la fourchette à ½ hm. Les corrections de rectification seront alors de ½ d'hectomètre.

Si les trois premiers coups du tir réglé sont dans le même sens, on fait une correction; sinon on tirera des groupes d'au moins six coups avant de corriger.

Troupes à une distance inférieure à 15 hm.

Il importe d'obtenir rapidement un feu efficace. Dans le tir à percussion, la fourchette sera resserrée à 1 hm., puis on fera un feu continu avec la distance présumée la plus convenable. Dès qu'on remarquera un effet sur le but, on accélérera le tir ou on fera un feu de vitesse.

Pour un tir fusant, on détermine d'abord à percussion une fourchette de 2 hm., puis on fait tirer rapidement à la distance intermédiaire les pièces chargées. On commence alors le tir fusant à la distance jugée la plus convenable.

Après une rectification, s'il y a lieu, on augmente l'intensité du feu.

1903

Exceptionnellement, à de faibles distances et dans des conditions favorables d'observation, on pourra commencer le feu continu à la distance estimée. On rectifiera le tir sur les premiers coups observés et on passera ensuite au feu de vitesse.

Contre des troupes à 4 hm. et au-dessous, on tirera à mitraille.

Contre des troupes à 4 hm., si le terrain interposé ne permet pas d'avancer à une allure rapide, et toutes les fois que ces troupes seront de l'infanterie, on fera un tir fusant. On n'aura recours à la mitraille que si l'ennemi se rapproche.

BUTS EN MOUVEMENT

Si le but doit nécessairement traverser certains points du terrain, on l'y accueillera par une salve suivie d'un feu rapide.

Si on ne peut régler le tir sur un point de passage, on déterminera une fourchette de 2 à 6 hm. suivant la nature du but, sa vitesse et la direction du mouvement.

La fourchette ne sera considérée comme obtenue que si son dernier coup est du côté vers lequel le but se déplace.

Le feu fusant continu commencera alors à une distance jugée convenable d'après l'observation des coups de la fourchette.

Dès que le but entrera dans la zone battue, on augmentera l'intensité du tir et on continuera un feu rapide tant que le but se trouvera dans cette zone. Si cette zone est franchie, on modifiera la distance d'après les règles ci-dessus.

Contre une attaque soudaine de cavalerie ou contre une surprise d'infanterie, on fait un feu continu à percussion à une distance inférieure à celle de la fourchette. Quand la cavalerie est arrivée à 7 hm. ou l'infanterie à 4 hm., si la position de la batterie est d'un accès facile, on commande le tir à mitraille.

BALLONS CAPTIFS

On fait éclater les coups exactement sur la direction du ballon en opérant une fourchette fusante de 2 à 3 hm. avec charge par pièce. Le feu continue avec décharges de batterie en commençant par la limite inférieure de la fourchette, les points d'éclatement ayant été relevés.

Pour l'observation des coups, on emploie un ou deux obser-

vateurs auxiliaires, placés aussi loin que possible sur le flanc de la batterie.

L'action d'ensemble des batteries d'une ou de plusieurs brigades est assurée par le chef de brigade ou le commandant supérieur de l'artillerie.

Après avoir soumis à de nombreuses épreuves les batteries du camp de Nettuno, on en est venu à proposer d'importantes modifications à la conduite du feu.

Le but poursuivi est d'obtenir un mécanisme automatique de réglage, assurant une plus grande rapidité du tir et une plus grande simplicité dans les opérations.

La batterie arriverait en position avec ses hausses échelonnées par section, de deux en deux hectomètres. La hausse inférieure, celle de la section de droite, serait estimée incontestablement trop basse.

Les trois sections tireraient successivement, chacune revenant à son tour de tir avec une hausse de six hectomètres supérieure à sa hausse précédente. Aussitôt qu'une salve de section aurait été observée au delà du but, le capitaine contrôlerait le résultat avec les deux sections dont le tour de tirer est venu, la première reprenant la hausse précédente, la seconde baissant de deux ou un hectomètre au moins.

Ces diverses opérations de réglage n'exigeraient que deux commandements :

Hausse... échelonnez par deux (ou par un ou par trois), puis après le premier coup long : Contrôle : Echelonnez moins un! (ou deux).

L'attention du capitaine est ainsi moins détournée de ses objets essentiels : efficacité du tir, mouvement du but, inspection du terrain.

Touchant la tactique générale du champ de bataille, on s'efforcera de développer mieux l'appui constant et efficace que l'artillerie doit prêter à l'infanterie.

Pour le moment, la nouvelle conduite du feu n'est pas encore règlementaire.

Les quelques prescriptions que nous venons de résumer suffisent pour montrer à quelle école appartient le nouveau règlement italien. On remarquera que les diverses instructions provisoires italiennes sur le canon de 75 mm. et le règlement provisoire pour l'artillerie de campagne française portent la même date du 11 novembre 1901. D'un côté l'affût est à bêche élastique, les servants sont à découvert, de l'autre le canon est à recul sur affût et à boucliers.

On est en présence de deux matériels essentiellement différents et, pour le pointage comme pour le tir et l'emploi de l'artillerie, de deux écoles opposées.

L'une a pour principe que l'artillerie doit exécuter son feu dans des conditions de vitesse qui lui assurent toute sa précision et qui, grâce à une rectification basée sur l'observation correcte des coups, permettent d'obtenir au plus tôt, sans trop forte consommation de munition, des résultats véritablement efficaces. On ne donnera au tir le maximum de rapidité que dans certains cas ou à certains moments où les circonstances l'imposent.

L'autre école, recherchant la priorité des effets décisifs, prescrit en général un réglage large, très rapidement exécuté, déterminant des zones de terrain qui seront ensuite balayées par un tir fusant à toute vitesse. Tout but vivant, stationnaire ou en mouvement, se trouvant à découvert dans la zone battue par les rafales, sera mis hors de combat. Cette méthode de tir est caractérisée par des alternatives de feux à toute vitesse et d'accalmies. Elle peut exiger une très grande consommation de munition.

C'est le système admis en France, où au point de vue de l'emploi de l'artillerie le règlement préconise, bien que sans le mentionner textuellement, le principe de l'économie des forces.

Jusqu'ici les artilleurs se sont prononcés en majorité pour la première école, où ils voient une méthode plus sûre. C'est l'école suivie actuellement en Allemagne, en Autriche, en Russie et en Suisse. Nous venons de voir que c'est aussi celle à laquelle appartient l'artillerie italienne.

PAGAN.